

Contacts :

Frédéric SOUILLOT

Secrétaire général

Secrétariat général

✉ [fsouillot](mailto:fsouillot@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](mailto:fsouillot@force-ouvriere.fr)

☎ 01.40.52.86.01

Béatrice CLICQ

Secrétaire confédérale

Secteur de l'Égalité et du Développement durable

✉ [bclicq](mailto:bclicq@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](mailto:bclicq@force-ouvriere.fr)

☎ 06.32.83.27.70

Eric GAUTRON

Secrétaire confédéral

Secteur Protection Sociale Collective

✉ [egautron](mailto:egautron@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](mailto:egautron@force-ouvriere.fr)

☎ 06.45.40.16.57

☎ 01.40.52.83.94

Loi immigration : la République abîmée !

La loi immigration, adoptée au prix de concessions inadmissibles du gouvernement, bafoue les principes républicains d'égalité et de solidarité. FO dénonce les manœuvres bassement politiciennes qui ont prévalu à l'adoption de cette réforme.

Le gouvernement avait la possibilité de retirer un texte qui lui avait totalement échappé. Mais il a préféré, tout comme pour la réforme des retraites, s'obstiner au prix de compromissions indignes, pour faire adopter une réforme inutile et dangereuse pour notre démocratie et pour la cohésion sociale.

FO dénonce un texte discriminatoire et stigmatisant qui porte atteinte aux droits fondamentaux des étrangers en remettant en cause le droit du sol, le regroupement familial et les conditions d'accès à la nationalité. **Il introduit une forme de priorité nationale contraire à nos principes républicains.**

FO dénonce un texte profondément inégalitaire. Il contient des mesures inacceptables comme la fixation de quotas annuels d'immigration, des conditions plus restrictives pour les réfugiés, le rétablissement du délit de séjour irrégulier. Il instaure également une caution pour les étudiants étrangers.

Par ailleurs, le principe d'universalité des allocations familiales, déjà altéré par la LFSS pour 2015 avec une modulation selon les ressources du foyer, reçoit un nouveau coup de massue avec cette loi qui conditionne désormais leur versement pour les étrangers à une durée minimum de présence sur le territoire. Il en va de même pour les APL. Avec cette réforme, des travailleurs vont donc cotiser au système de protection sociale sans pouvoir bénéficier de leurs droits du seul fait qu'ils sont étrangers ! Pour FO, ces dispositions instaurent une inégalité de traitement fondé sur l'origine, ce qui est totalement inacceptable !

FO dénonce également la mesure exceptionnelle de régularisation. Le cas par cas et l'arbitraire des préfetures sont sanctuarisés. Pour FO, tous les travailleurs doivent être régularisés !

Ce texte, le plus régressif de ces 40 dernières années, contient, de l'aveu même du gouvernement, des mesures non constitutionnelles.

Face à ce qui constitue la victoire à la Pyrrhus pour le gouvernement, FO exige le retrait pur et simple de ce texte.

Paris, le 20 décembre 2023